

LUTTE CONTRE LE TRAFIC D'ESPECES SAUVAGES : DES AVANCEES MAIS DE FORTES PREOCCUPATIONS QUI DEMEURENT

Communiqué - 11 mars 2022

Alors que se termine aujourd'hui la conférence de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) à Lyon, le Comité français de l'UICN salue les décisions des Etats de renforcer les mesures pour lutter contre la surexploitation des espèces mais souligne les préoccupations importantes qui subsistent encore.

Le trafic d'espèces sauvages figure parmi les principales menaces pour la biodiversité, affectant des milliers d'espèces animales et végétales classées dans la Liste rouge mondiale des espèces menacées de l'UICN. Ce trafic constitue aujourd'hui l'une des activités criminelles transnationales les plus lucratives au monde, représentant environ 20 milliards d'euros par an. Il apparaît souvent associé à d'autres activités illicites (blanchiment d'argent, corruption) et alimente parfois des groupes armés et des réseaux terroristes.

Pour faire face à cette menace, la réunion du Comité permanent de la CITES a rassemblé près de 500 participants, du 7 au 11 mars à Lyon, représentant les Etats parties à la convention et des ONG du monde entier dont le Comité français de l'UICN. Le Comité permanent a pour fonction d'assurer un suivi des mesures mises en œuvre dans le cadre de la convention et de définir de futures orientations pour son application.

Parmi les points à l'agenda cette année, figurait notamment la préparation de plusieurs projets de résolutions qui seront discutés en vue de leur adoption lors de la prochaine Conférence des Parties de la CITES (COP19) prévue du 14 au 25 novembre au Panama. Plusieurs sujets importants ont été abordés, comme la situation des éléphants d'Afrique et le commerce illégal de l'ivoire, la situation des requins et des raies, des grands félins, des lamproies, des hippocampes, des coraux ou encore des forêts...

Au terme de ces journées, le Comité français de l'UICN salue les décisions prises par les Etats pour accentuer la coopération internationale, renforcer les possibilités d'enquêtes et améliorer la lutte contre le trafic de nombreuses espèces victimes du braconnage et du commerce illégal. Ces actions vont dans le sens des recommandations du dernier Congrès mondial de la nature de l'UICN à Marseille sur la [lutte contre la criminalité environnementale](#), ainsi que sur le trafic de [lions](#), de [tigres](#) et d'[oiseaux chanteurs d'Asie](#). La menace majeure que représentent ces trafics pour la santé humaine, avec le risque de propagation de pathogènes et d'émergence de futures zoonoses, a aussi été soulignée et fera partie des enjeux au cœur des discussions de la COP19 au Panama. Cela vient en écho à la recommandation de l'UICN demandant de développer l'approche « [une seule santé](#) » en s'attaquant aux causes de la perte de biodiversité.

De vives discussions ont également eu lieu sur des sujets figurant au centre des attentions, tels que la capture et la vente d'éléphants vivants, comme vient de le réaliser la Namibie avec l'exportation de 22 éléphants aux Emirats Arabes Unis, sujet qui devra faire l'objet de décisions lors de la prochaine COP. Enfin, de fortes préoccupations demeurent sur le commerce illégal de nombreuses espèces, parmi lesquelles les pangolins, les rhinocéros, le tigre, le guépard, les requins ou des essences forestières comme le palissandre et le bois de rose. Face à l'ampleur des menaces, il est urgent de redoubler les efforts pour enrayer le braconnage et la surexploitation qui frappent la faune et la flore.

Le Comité français de l'UICN propose [10 solutions concrètes pour renforcer la lutte contre le trafic d'espèces sauvages](#) en impliquant davantage tous les acteurs, en particulier les autorités judiciaires (juges et magistrats), les agents de contrôle déployés sur le terrain (douanes), les transporteurs aériens et les aéroports.

À propos du Comité français de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) www.uicn.fr

Le Comité français de l'UICN est une organisation non gouvernementale, qui regroupe le 2e plus grand nombre de membres de l'UICN dans le monde avec deux ministères, 13 organismes publics, 47 ONG et plus de 250 experts. Au niveau international, l'UICN rassemble quelque 1 300 organisations et 15 000 experts. L'UICN est la seule organisation environnementale qui a le statut d'observateur auprès de l'ONU. L'UICN permet à ses membres et experts (biologistes, économistes, juristes...) de collaborer au niveau international afin de partager leurs connaissances et leur action sur la biodiversité. Depuis sa création en 1948 à Fontainebleau, l'UICN a proposé 1 300 recommandations pour préserver la biodiversité et a permis de structurer et renforcer l'action mondiale dans ce domaine. Tous les quatre ans, elle organise le Congrès mondial de la nature dont le dernier s'est tenu à Marseille en septembre 2021, avant les conférences internationales dédiées à l'environnement (COP26 Climat, COP15 Biodiversité, One Ocean Summit, CITES...).

CONTACT

Florian Kirchner

Chargé de programme "espèces"

florian.kirchner@uicn.fr / 06 89 29 72 89